LE CNAL

Salut, je suis Ben

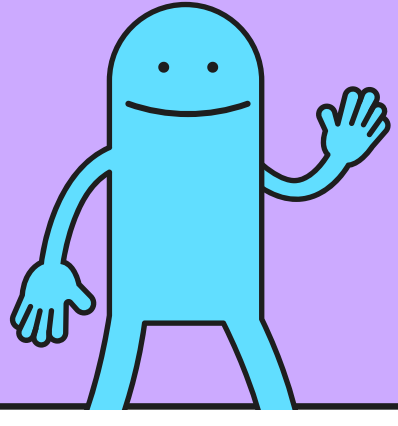

Et moi c'est Bob

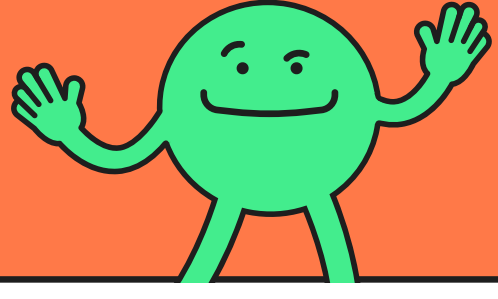

Bob souhaite passer le concours de TSPDD mais il a beaucoup de questions. Heureusement, Ben est là pour y répondre

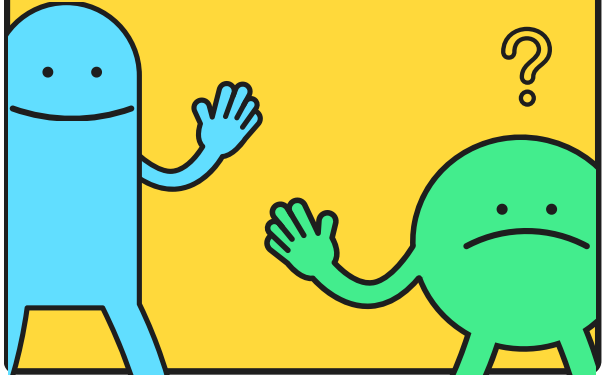

C'est quoi le CNAL Ben ?

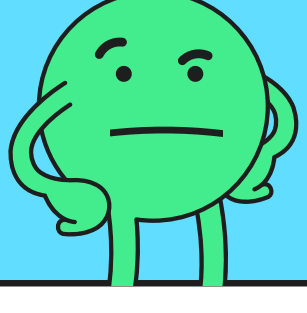

Ah alors ça tu vas voir c'est GÉ-NIAL ! C'est le concours national à affectation locale. Pour la seule spécialité "Techniques générales – TG", le concours est organisé en concours national à affectation locale.

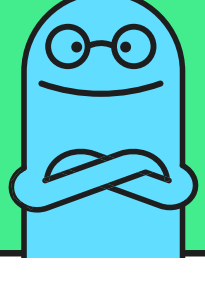

Mhm, je ne crois pas avoir tout compris, si je choisis la spécialité "techniques générales" il se passe quoi concrètement ?

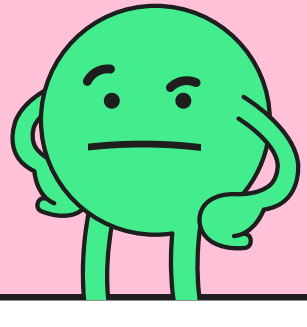

LE CNAL

Bob, un effort s'il te plait... Cela signifie que tu choisis, dès ton inscription, la région dans laquelle tu souhaiteras travailler en cas de réussite au concours. Mais attention ! Lors de ton inscription, tu devras à la fois choisir la future région dans laquelle tu souhaiteras travailler (affectation) mais aussi ton centre d'examen où tu seras convoqué pour passer les épreuves écrites d'admissibilité, les deux choix pouvant être différents.
Tu te rends compte de la chance que tu as, tu vas pouvoir rester en Grand-Est !

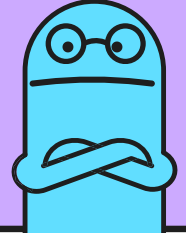

Oh alors ça c'est SU-PER ! Vive la quiche lorraine, le champagne, la choucroute...

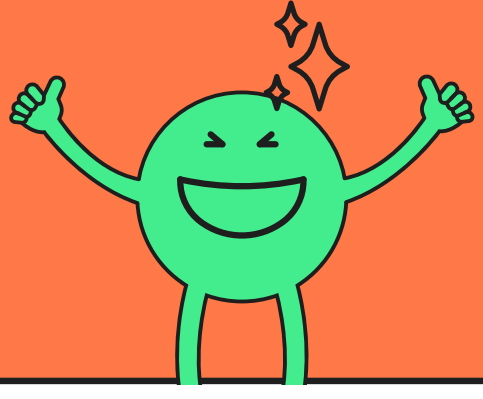

Oui c'est bon, on a compris le Grand-Est c'est super. Si comme Bob, vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien

https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

ou en scannant le QR code

© DREAL Grand Est

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Salut Ben ! Tu n'aurais pas oublié de me parler de quelque chose ?

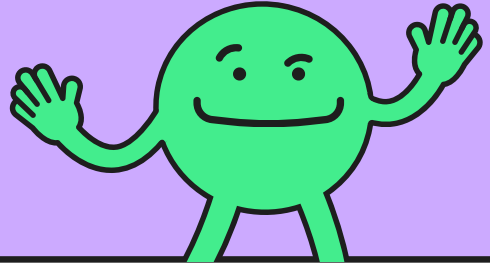

Salut Bob ! Si j'ai oublié de te parler des conditions d'accès

Ne t'inquiète pas, j'ai pensé à tout, aujourd'hui c'est moi qui explique !

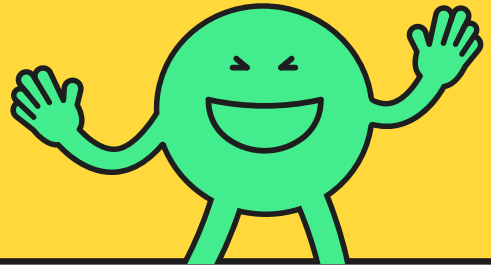

Merci pour tes lunettes Ben, commençons. Pour concourir en tant que candidat externe, il faut être titulaire d'un bac +2 ou d'un équivalent

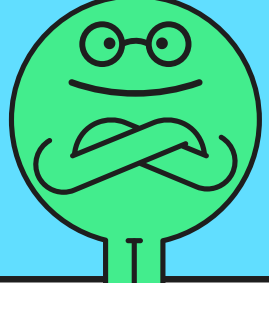

Et quels sont les équivalents ?

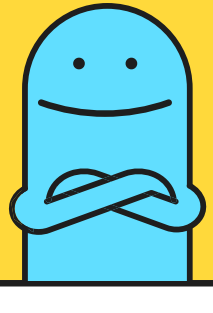

Tu retrouveras toutes les équivalences et dispenses dans la notice du concours

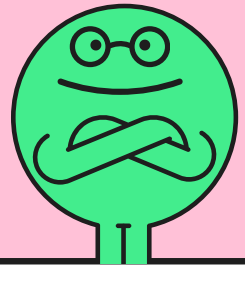

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Et si tu es un candidat interne, pour concourir, il faut avoir 4 années de service public au 1er janvier 2025

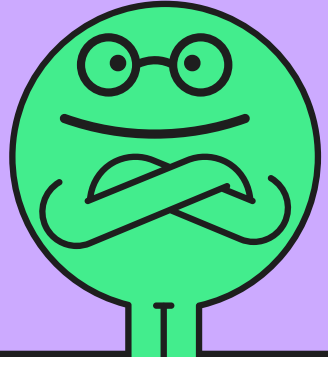

Alors là, je suis impressionné. Si comme Ben vous aviez oublié les conditions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien : https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

ou en scannant le QR code

© DREAL Grand Est

INSCRIPTIONS ET PRÉPARATION

Salut Bob ! Je suppose que tu es inscrit au concours et que tu as déjà commencé à te préparer ?

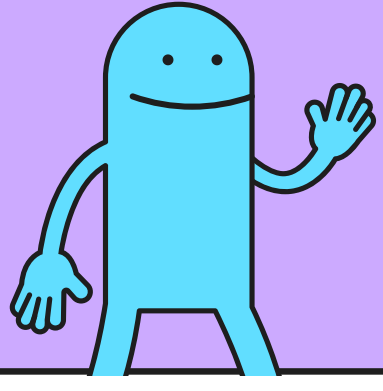

Euh oui oui bien sur, tout est prêt, le top, je gère...Bon en vrai, j'ai oublié

Un jour, vous oublierez votre tête monsieur Bob. Heureusement que je suis là, je vais tout t'expliquer

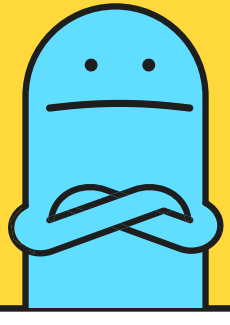

Tout d'abord, tu dois téléverser les documents sur ton espace candidat avant le 7 janvier 2025 23h59 (heure de Paris) :

Les documents à fournir sont:

•Diplôme

•Si tu as moins de 25 ans : attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

•Le cas échéant, le certificat médical de demande d'aménagement d'épreuves

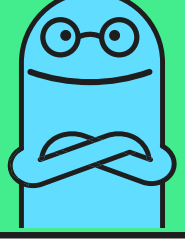

Ensuite, pour t'inscrire au concours en spécialité , tu suis ce lien

https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

en choisissant bien ta spécialité TG, EEI ou NSMG

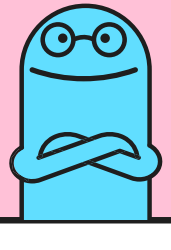

INSCRIPTIONS ET PRÉPARATION

Tu peux aussi t'inscrire par voie postale : tu fais ta demande écrite, tu recevras un dossier imprimé d'inscription. Le cas échéant, ta demande écrite est à adresser au ->

Ministères Territoires, Écologie, Logement
SG/DRH/D/RM1/PCT2
2025–TSPDD–19 / Dossier de candidature
Grande Arche de la Défense, Paroi sud
Bureau 14S01
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Attention Bob, tu as jusqu'au 7 janvier 2025 pour t'inscrire, alors ne traîne pas !

Et pour ce qui est de la préparation, tu peux consulter les rapports de jury, annales de sujets du concours TSPDD en suivant le lien suivant, rubrique "se préparer"

https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

Je m'entraine déjà regarde !

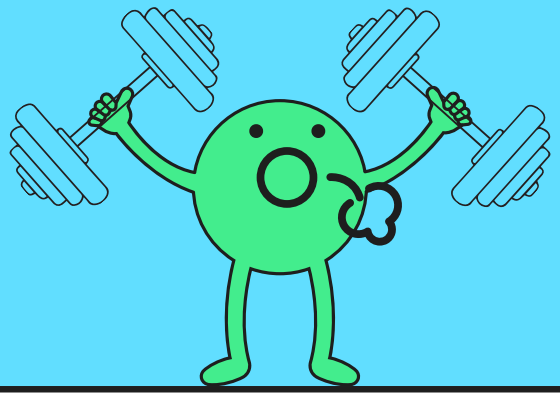

Super Bob, impressionnant... Sinon, vous pouvez retrouver les infos en suivant ce lien
https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html
ou en scannant le QR code

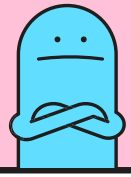

© DREAL Grand Est

LE CHOIX DE LA SPECIALITE ET DU DOMAINE

Salut Bob! Alors, tu as fait ton choix de spécialité et de domaine pour le concours TSPDD ?

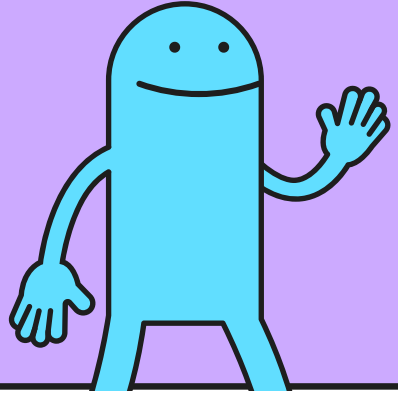

Salut Ben... Pour être honnête avec toi je n'ai rien compris

Allons Bob ne fait pas cette tête ! Je vais tout t'expliquer, c'est parti !

Tu dois choisir entre ces 3 spécialités: Exploitation et entretien des infrastructures (EEI), Techniques générales (TG) ou Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG)

Ensuite, en fonction de la spécialité choisie, tu devras choisir un domaine. Si tu prends la spécialité exploitation et entretien des infrastructures (EEI) tu auras le choix entre gestion et maintenance des bâtiments ou Gestion et maintenance des infrastructures et des routes

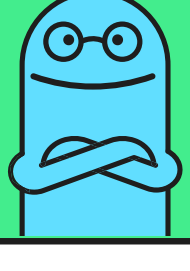

Si tu choisis la spécialité techniques générales tu auras le choix entre le domaine eau – environnement – risques naturels ou l'aménagement durable des territoires

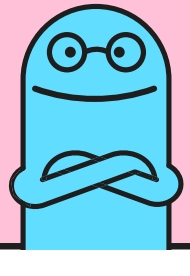

LE CHOIX DE LA SPECIALITE ET DU DOMAINE

Et enfin, si tu choisis la spécialité Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG), tu n'auras pas de domaines à choisir. Maintenant, choisis bien en fonction de ton domaine de formation

Pourquoi il faut toujours choisir, je les aime toutes moi ! Je ne peux pas les abandonner, je tiens à elles.

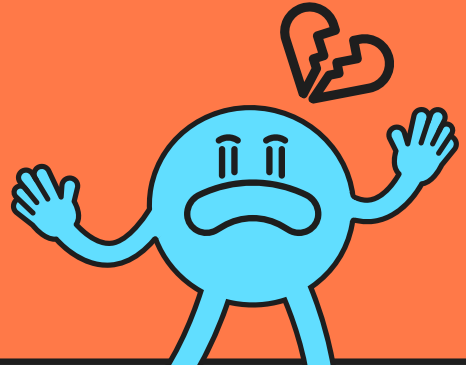

On parle de spécialités Bob... Si comme Bob vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :

https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

ou en scannant le QR code

© DREAL Grand Est

LES ÉPREUVES

Salut Bob! Alors, tu t'es renseigné sur les épreuves du concours ?

Non Ben ! Je suis énervé, j'y comprends rien à ces épreuves moi ! Je suis au bout du rouleau !

Bob on se calme, tu sais que je suis là pour expliquer... Alors, si tu es calmé on va expliquer les épreuves d'accord. Allez, au boulot !

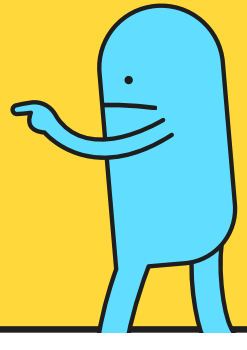

Tout d'abord, il y a 2 épreuves d'admissibilité et 1 ou 2 épreuve(s) d'admission. Les épreuves d'admissibilité sont notées de 0 à 20. Toute note strictement inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire

L'épreuve n°1 consiste, à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note. Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs principaux du développement durable

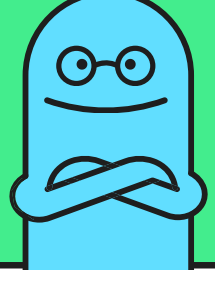

Ensuite, l'épreuve écrite n°2 comporte deux parties: 1ère partie: Un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier et 2ème partie: Cinq questions à réponses courtes au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée.

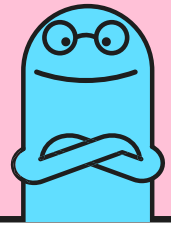

LES EPREUVES

Et enfin, l'épreuve orale d'admission. Elle consiste en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes au plus à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Cet exposé est suivi d'une discussion de 20 minutes au plus avec le jury, qui peut compléter cet entretien par des questions relatives aux motivations et au projet du candidat.

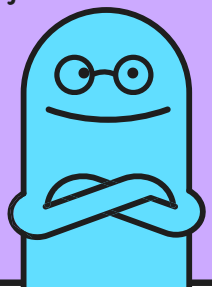

Et j'ai entendu dire que les candidats inscrits dans la spécialité NSMG auront en plus une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé) à effectuer.

Génial il est prêt pour le grand bain... Si comme Bob vous avez beaucoup de questions, vous pouvez retrouver toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :
https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html
ou en scannant le QR code

© DREAL Grand Est

LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

Félicitations, tu as réussi le concours de TSPDD Bob ! Alors du coup, tu t'es penché un peu sur la procédure d'affectation ?

Olala non ça a l'air trop compliqué encore comme truc...

Pas de panique Bob, respire ça va bien se passer, je suis là pour t'expliquer

C'est pas sorcier ! Pour commencer, il faut savoir que les lauréats bénéficieront d'une formation en partie en présentiel et en partie à distance à Valenciennes.

Les lauréats du concours interne, bénéficieront d'un parcours de 10 semaines en alternance. Ce parcours de 10 semaines peut également être envisagé pour les lauréats externes titulaires d'une bac+4.

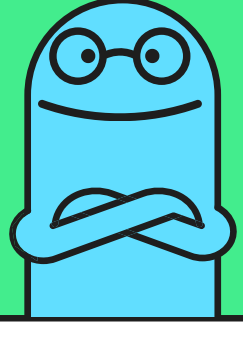

Et pour les lauréats du concours externe, la procédure est identique La formation en alternance sera proposée pour une durée plus longue de 14 semaines.

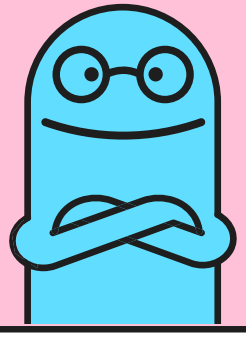

LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

Ok j'ai compris mais...

Mais quoi Bob ? Je lâche l'affaire, tu as TOUJOURS des questions c'est pas si compliqué la fonction publi-euh

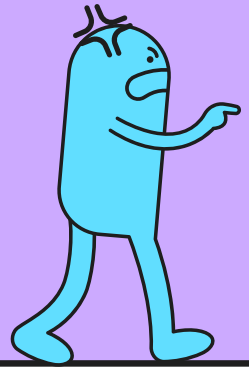

Bon j'ai rien dis, quelles sont tes interrogations mon cher Bob ?

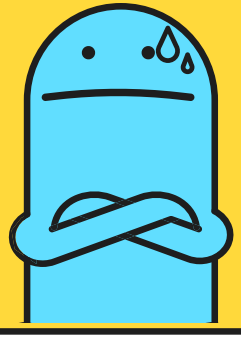

Merci, je me demandais comment se déroulait l'affectation en poste ?

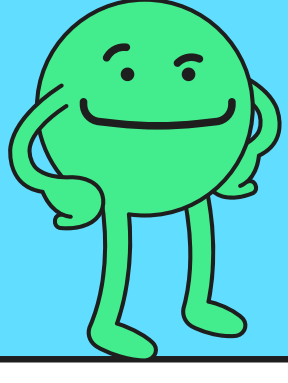

Je ressors mes lunettes !

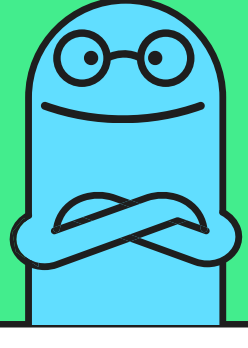

Je t'informe que les lauréats prendront leurs fonctions en service au 1er septembre 2025.

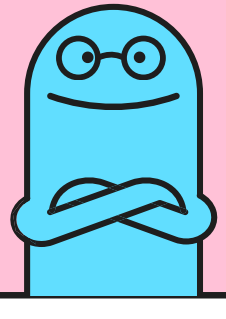

LA PROCÉDURE D'AFFECTATION

C'est SUPER, merci Jamy! J'ai tout compris, c'est super simple la fonction publique !

Ne m'appelle plus jamais Jamy.

Retrouvez toutes les infos sur le concours en suivant ce lien :

https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-ne-superieur-e-principal-e-du-a138.html

ou en scannant le QR code

© DREAL Grand Est